

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 janvier 2013

SOCIETE GENERALE PROPOSE « SG HEXALYS PLUS », UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT NON GARANTI A L'ECHEANCE DESTINE AUX INVESTISSEURS RECHERCHANT UNE ALTERNATIVE A DES PLACEMENTS DYNAMIQUES RISQUES DE TYPE « ACTIONS »

Ce placement commercialisé jusqu'au 29 mars 2013, 13h, est éligible au compte-titres ordinaire et au PEA.

Code ISIN : FR0011357714

SG Hexalys Plus :

- s'adresse aux investisseurs acceptant un risque de perte en capital à l'échéance des 5 ans, en cas de baisse de l'indice CAC 40⁽¹⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial⁽²⁾,
- offre un gain de 31,25% à l'échéance des 5 ans si l'indice CAC 40⁽¹⁾ est stable, en hausse ou enregistre une baisse de moins de 40% (inclus) par rapport à son niveau initial,
- propose une potentielle sortie par anticipation automatique à chaque date anniversaire pendant les 4 premières années avec un gain de 6,25% par année écoulée si l'évolution de l'indice CAC 40 entre son *niveau annuel* et son *niveau initial* est supérieure ou égale à un seuil décroissant de 10% par année écoulée.

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 5 ans :

Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, on observe à la date d'échéance la performance finale de l'indice CAC 40⁽²⁾ entre son niveau final et son niveau initial.

Deux cas peuvent alors se présenter :

- **Cas défavorable :**

Si l'Indice a **baissé de plus de 40%** par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit le **capital net investi⁽³⁾ diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice**. Il subit alors une perte en capital et ne perçoit aucun gain.

- **Cas favorable :**

Si l'Indice est **stable, en hausse ou enregistre une baisse inférieure ou égale à 40% (inclus)** par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit **131,25% du capital net investi⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,59%)**.

SERVICE DE PRESSE
SOCIETE GENERALE
BANQUE DE DETAIL FRANCE

Joëlle ROSELLO
+33 (0)1 42 14 02 17
Sandrine BLONDIAU
+33 (0)1 42 14 83 73
Morgane SALAUN
+33(0)1 42 14 00 23

SOCIETE GENERALE
BDDF/COM
75886 PARIS CEDEX 18
www.societegenerale.com
Société Anonyme au capital de 975 339 185 EUR
552 120 222 RCS PARIS

Mécanisme automatique de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 4 :

Chaque année, si l'évolution constatée de l'indice CAC 40⁽²⁾ entre son niveau annuel et son niveau initial est supérieure ou égale à un seuil décroissant de 10% par année écoulée, le placement se termine et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital net investi⁽³⁾ augmenté d'un gain de 6,25% par année écoulée :

Année	1	2	3	4
Seuil d'activation	0%	-10%	-20%	-30%
Valeur de remboursement	106,25%	112,50%	118,75%	125,00%
Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut	6,25%	6,04%	5,88%	5,73%

Avantages et inconvénients du FCP SG Hexalys Plus :

SYNTHÈSE DES AVANTAGES

- Chaque année, de l'année 1 à l'année 4, on observe le niveau de l'indice CAC 40 (*niveau annuel*) par rapport à son *niveau initial*. Si la performance de l'indice est supérieure ou égale à un seuil décroissant de 10% par année écoulée (0% en année 1, -10% en année 2, -20% en année 3 et -30% en année 4), le mécanisme de remboursement par anticipation est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ (hors frais d'entrée) majorée d'un gain de 6,25% par année écoulée, cela pour chaque part détenue.

- À l'échéance des 5 ans, si la performance finale de l'indice CAC 40 (calculée entre son *niveau final* et son *niveau initial*) est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine ou si l'indice n'a pas baissé de plus de 40% (inclus) par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ majorée d'un gain de 31,25%, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,59%.

SYNTHÈSE DES INCONVÉNIENTS

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. À l'échéance, si l'indice CAC 40 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les différents scénarios présentés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur permettent d'illustrer le rendement du produit selon les évolutions de l'indice CAC 40.

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 5 ans.

- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice CAC 40 du fait du mécanisme de plafonnement des gains (6,25% par année écoulée).

- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'indice CAC 40.

- Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 29 mars 2013 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.

(1) Indice calculé hors dividendes. L'indice mentionné dans le présent document (l'"Indice") n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. "CAC 40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V.

(2) À l'échéance, si l'indice CAC 40 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut subir une perte en capital.

(3) Le capital net investi correspond à la Valeur Liquidative de Référence qui sera égale à 100 € le 4 avril 2013. Entre le 2 janvier et le 4 avril 2013, la valeur liquidative du fonds évoluera selon un taux proche du marché monétaire net de frais du fonds, pour atteindre 100 € le 4 avril 2013. Ce montant est calculé hors droit d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 29 mars 2013 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.

Avvertissement : Toute souscription doit se faire sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) en vigueur ainsi que de la fiche produit, qui vous seront remis préalablement par votre conseiller en agence. Le DICI est mis à disposition sur le site particuliers.societegenerale.fr. Le prospectus du fonds est disponible sur simple demande auprès de votre conseiller.

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Près de 160 000 collaborateurs, présents dans 77 pays, accompagnent au quotidien 33 millions de clients dans le monde entier. Les équipes Société Générale proposent conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :

- La banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;
- La banque de détail à l'international présente en Europe centrale et orientale, en Russie, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique subsaharienne, en Asie et en Outre-Mer ;
- La Banque de Financement et d'Investissement avec son expertise globale en banque d'investissement, financements et activités de marché.

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de Services Financiers Spécialisés, d'Assurances, de Banque Privée, de Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs.

Société Générale figure dans les indices de développement durable FSE4Good et ASPI.

Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter @societegenerale ou visiter le site www.societegenerale.com.

La Banque de détail Société Générale en France

Avec 24 000 collaborateurs dans 2305 agences réparties sur tout le territoire, la Banque de détail Société Générale en France place la satisfaction de ses clients au cœur de son action au quotidien. Les équipes Société Générale sont présentes aux côtés des 8,6 millions clients particuliers et 460.000 clients professionnels, associations et entreprises pour les accompagner, dans la durée, avec des solutions adaptées à leurs besoins. Le réseau Société Générale s'appuie sur des conseillers dédiés, une offre complète et diversifiée de produits & services et un dispositif multicanal performant et innovant: internet, téléphone et Agence Directe.

www.societegenerale.fr



Suivez nous sur Twitter !
[@SG_etvous](https://twitter.com/SG_etvous)
Posez-nous vos questions et découvrez l'actualité de nos produits ou services



Suivez nous aussi en vidéos sur notre chaîne youtube :
youtube.com/societegenerale



SG Hexalys Plus

Commercialisation jusqu'au 29 mars 2013



- **Ce placement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.**
- **FCP destiné aux investisseurs recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type "actions".**
- **Durée de placement recommandée : 5 ans, en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.**
- **Éligible au compte titres ordinaire et au PEA.**

En acceptant un risque de perte en capital équivalent à la baisse de l'indice à l'issue des 5 ans, les investisseurs pourront bénéficier d'un gain de 31,25% à l'échéance en cas de baisse de l'indice CAC 40 de moins de 40%⁽¹⁾.

Commercialisation jusqu'au 29 mars 2013 (13h)
dans le cadre du compte titres ordinaire ou du PEA,
sous réserve de l'enveloppe disponible.

À qui s'adresse SG Hexalys Plus ?

SG Hexalys Plus s'adresse aux investisseurs qui :

- acceptent un **risque de perte en capital** à l'échéance, en cas de baisse de l'indice CAC 40⁽²⁾ de plus de 40% par rapport à son *niveau initial*,
- anticipent, à l'échéance du placement, **une hausse ou une stagnation** ou, le cas échéant, **une baisse de l'indice CAC 40⁽²⁾ limitée à -40%** par rapport à son *niveau initial*,
- recherchent des possibilités de remboursement par anticipation chaque année selon le *niveau annuel* de l'indice.

L'indice de référence du marché actions français en toute transparence

L'indice CAC 40⁽²⁾, dividendes non réinvestis, est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice CAC 40.

Comment fonctionne SG Hexalys Plus ?

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 5 ans

Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, on observe à la date d'échéance la performance finale de l'indice CAC 40⁽²⁾ entre son *niveau final* et son *niveau initial*. Deux cas peuvent alors se présenter :

■ Cas défavorable :

Si l'indice a **baissé de plus de 40%** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit le **capital net investi⁽³⁾ diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice**. Il subit alors une perte en capital et ne perçoit aucun gain.

■ Cas favorable :

Si l'indice est **stable, en hausse ou enregistre une baisse de moins de 40% (inclus)** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit **131,25% du capital net investi⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,59%)**.

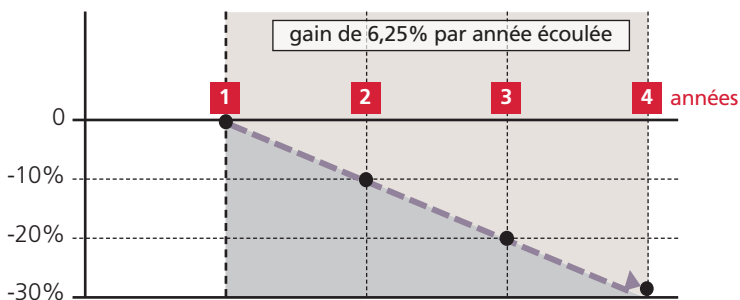
Mécanisme automatique de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 4

Chaque année, si l'évolution constatée de l'indice CAC 40⁽²⁾ entre son *niveau annuel* et son *niveau initial* est supérieure ou égale à un seuil décroissant de 10% par année écoulée, le placement se termine et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital net investi⁽³⁾ augmenté d'un gain de 6,25% par année écoulée.

Année	1	2	3	4
Seuil d'activation	0%	-10%	-20%	-30%
Valeur de remboursement	106,25%	112,50%	118,75%	125,00%
Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut	6,25%	6,04%	5,88%	5,73%

Illustration du seuil de déclenchement du remboursement anticipé

- Abaissement **chaque année** du seuil de déclenchement du remboursement anticipé.
- Niveau de performance permettant de déclencher le remboursement anticipé aux dates de constatations annuelles avec un gain de 6,25% par année écoulée.
- Niveau de performance ne permettant pas de déclencher le remboursement anticipé.



Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) cités dans cette brochure sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte titres ordinaire et PEA).

(1) À l'échéance, si l'indice CAC 40 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut subir une perte en capital. **(2)** Indice calculé hors dividendes. L'indice mentionné dans le présent document (l'"indice") n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assurera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. "CAC 40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V. **(3)** Le capital net investi correspond à la Valeur Liquidative de Référence qui sera égale à 100 € le 4 avril 2013. Entre le 2 janvier et le 4 avril 2013, la valeur liquidative du fonds évoluera selon un taux proche du marché monétaire net de frais du fonds, pour atteindre 100 € le 4 avril 2013. Ce montant est calculé hors droit d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 29 mars 2013 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.



Quels sont les avantages de SG Hexalys Plus ?

- Chaque année, de l'année 1 à l'année 4, on observe le niveau de l'indice CAC 40 (*niveau annuel*) par rapport à son *niveau initial*. Si la performance de l'indice est supérieure ou égale à un seuil décroissant de 10% par année écoulée (0% en année 1, -10% en année 2, -20% en année 3 et -30% en année 4), le mécanisme de remboursement par anticipation est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁷⁾ (hors frais d'entrée) majorée d'un gain de 6,25% par année écoulée, cela pour chaque part détenue.
- À l'échéance des 5 ans, si la performance finale de l'indice CAC 40 (calculée entre son *niveau final* et son *niveau initial*) est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine ou si l'indice n'a pas baissé de plus de 40% (inclus) par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁷⁾ majorée d'un gain de 31,25%, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,59%.

Quels sont les inconvénients de SG Hexalys Plus ?

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. À l'échéance, si l'indice CAC 40 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les différents scénarios présentés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur permettent d'illustrer le rendement du produit selon les évolutions de l'indice CAC 40.
- L'investisseur ne bénéficie pas d'une hausse partielle de l'indice CAC 40 du fait du mécanisme de plafonnement des gains (6,25% par année écoulée).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'indice CAC 40.
- Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 29 mars 2013 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 5 ans.

La souscription doit correspondre aux objectifs et profil d'investisseur du client déterminés dans le cadre d'un entretien Épargne Haute Définition.

Ce Fonds Commun de Placement est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'au 4 avril 2018. En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, la demande sera exécutée sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions de rachat anticipé prévues dans le prospectus du fonds. Le prix de revente sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à l'échéance du fonds.



⁽⁷⁾ Le capital net investi correspond à la Valeur Liquidative de Référence qui sera égale à 100 € le 4 avril 2013. Entre le 2 janvier et le 4 avril 2013, la valeur liquidative du fonds évoluera selon un taux proche du marché monétaire net de frais du fonds, pour atteindre 100 € le 4 avril 2013. Ce montant est calculé hors droit d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 29 mars 2013 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.

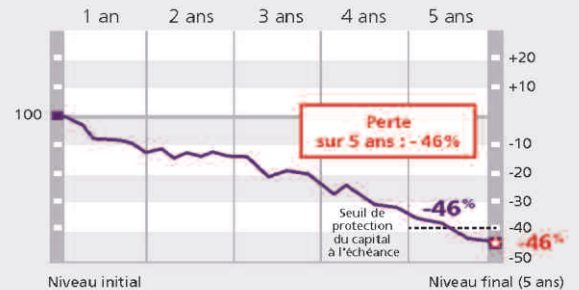
Illustrations du mécanisme du fonds SG Hexalys Plus

> Scénario défavorable : remboursement à l'échéance avec une perte en capital

A l'échéance des 5 ans, l'indice CAC 40 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial* (-46%). L'investisseur subira alors une perte de 46% de son capital net investi⁽⁴⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -11,59%).

Illustration, pour un investissement net de 1 000 €
l'investisseur récupère alors 540 €

- ▶ Perte⁽⁵⁾ = 46% x 1 000 € = 460 €
- ▶ Remboursement = 1 000 € - 460 € = 540 €



L'indice CAC 40 enregistre une baisse de plus de 40% à l'échéance des 5 ans.

▶ L'investisseur subit alors une perte de 46% du capital net investi⁽⁴⁾.

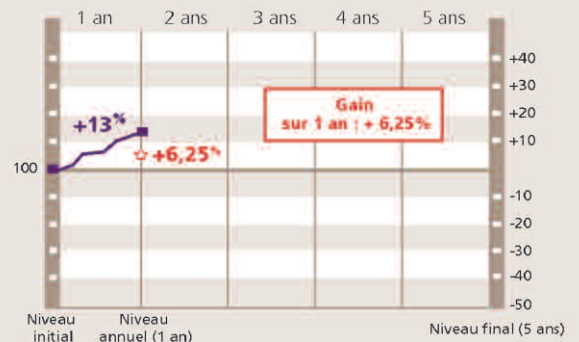
> Scénario médian : remboursement anticipé automatique avec un gain en capital

A l'issue de l'année 1, l'indice CAC 40 enregistre une performance de +13% par rapport à son *niveau initial* (+13%). Le fonds est alors remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,25%, soit 106,25% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 6,25%).

Remarque : dans cet exemple, l'investisseur ne bénéficiera pas d'une éventuelle hausse de l'indice au-delà de +6,25% du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Illustration, pour un investissement net de 1 000 €
l'investisseur récupère alors 1 062,50 €

- ▶ Gain brut⁽⁶⁾ = (6,25% x 1) x 1 000 € = 62,50 €
- ▶ Remboursement = 1 000 € + 62,50 € = 1 062,50 €



L'indice CAC 40 enregistre une performance de +13% à l'issue de l'année 1.

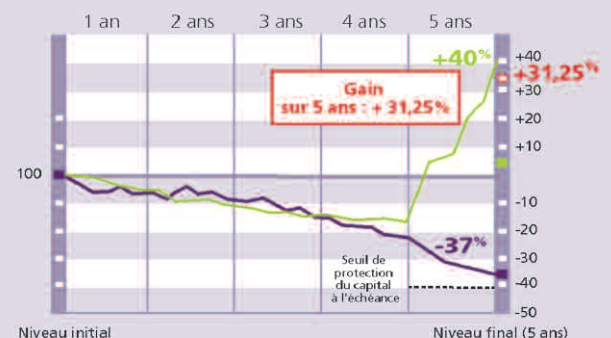
▶ L'investisseur reçoit alors le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,25% soit 106,25%.

> Scénario favorable : remboursement à l'échéance avec un gain en capital

A l'échéance des 5 ans, l'indice CAC 40 enregistre une baisse de moins de 40% par rapport à son *niveau initial* (-37%) dans le premier exemple (courbe violette) ou une hausse de +40% dans le second exemple (courbe verte). Dans ces deux exemples, l'investisseur reçoit le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,25% par année écoulée soit 31,25% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,59%).

Illustration, pour un investissement net de 1 000 €
l'investisseur récupère alors 1 312,50 €

- ▶ Gain brut⁽⁶⁾ = (6,25% x 5) x 1 000 € = 312,50 €
- ▶ Remboursement = 1 000 € + 312,50 € = 1 312,50 €



L'indice CAC 40 enregistre une baisse inférieure à 40% à l'échéance des 5 ans.

▶ L'investisseur reçoit alors le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,25% par année écoulée soit 131,25%.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

(4) Le capital net investi correspond à la Valeur Liquidative de Référence qui sera égale à 100 € le 4 avril 2013. Entre le 2 janvier 2013 et le 4 avril 2013, la valeur liquidative du fonds évoluera selon un taux proche du marché monétaire net de frais du fonds, pour atteindre 100 € le 4 avril 2013. Ce montant est calculé hors droit d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 29 mars 2013 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit. (5) À laquelle s'ajoutent les droits d'entrée. (6) Hors droits d'entrée.

en bref

fiche technique du placement

⊕ Avertissement	Le FCP SG Hexalys Plus ⁽⁸⁾ est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance indiquée (4 avril 2018), le prix de revente sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
⊕ Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
⊕ Classification AMF	Fonds à formule
⊕ Société de gestion	Lyxor International Asset Management, Société de gestion agréée par l'AMF, filiale du groupe Société Générale.
⊕ Dépositaire	Société Générale SA
⊕ Devise	Euro
⊕ Souscripteurs concernés	Tout souscripteur
⊕ Eligibilité	Compte titres ordinaire / PEA
⊕ Code ISIN	FR0011357714
⊕ Période de commercialisation⁽⁹⁾	Du 2 janvier au 29 mars 2013, 13h inclus
⊕ Valeur Liquidative de Référence pour le calcul de la performance	100 € (montant hors droit d'entrée). Entre le 2 janvier et le 4 avril 2013, la valeur liquidative du fonds évoluera selon un taux proche du marché monétaire, pour atteindre 100 € le 4 avril 2013.
⊕ Niveau de la protection à l'échéance du 4 avril 2018	Absence de garantie du capital à l'échéance et en cours de vie du fonds
⊕ Date d'échéance	4 avril 2018
⊕ Dates de remboursement anticipé potentiel	4 avril 2014 ou 7 avril 2015 ou 5 avril 2016 ou 4 avril 2017.
⊕ Durée de placement recommandée	5 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
⊕ Périodicité de la valeur liquidative	Quotidienne chaque jour de bourse ⁽¹⁰⁾
⊕ Affectation des revenus	Capitalisation
⊕ Minimum de souscription	10 parts
⊕ Droit d'entrée	1% maximum de la valeur liquidative pour toute souscription du 2 janvier au 29 mars 2013 à 13h.
⊕ Droit de sortie	Aucun
⊕ Frais courants⁽¹¹⁾	2,50% annuels maximum TTC. Le montant remboursé à l'échéance est net des frais de gestion.
⊕ Dates annuelles	Année 1 : 17/03/2014 ; 18/03/2014 ; 19/03/2014 ; 20/03/2014 ; 21/03/2014 - Année 2 : 18/03/2015 ; 19/03/2015 ; 20/03/2015 ; 23/03/2015 ; 24/03/2015 - Année 3 : 15/03/2016 ; 16/03/2016 ; 17/03/2016 ; 18/03/2016 ; 21/03/2016 - Année 4 : 16/03/2017 ; 17/03/2017 ; 20/03/2017 ; 21/03/2017 ; 22/03/2017 - Année 5 : 15/03/2018 ; 16/03/2018 ; 19/03/2018 ; 20/03/2018 ; 21/03/2018
⊕ Niveau initial de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 4, 5, 8, 9 et 10 avril 2013
⊕ Niveau annuel de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés sur 5 jours ouvrés du mois de mars de chaque année. Ces dates annuelles sont définies dans la partie "dates annuelles" du présent tableau.
⊕ Niveau final de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 15, 16, 19, 20 et 21 mars 2018.

Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques du fonds en vous référant au Document d'Information Clé pour l'Investisseur et à la fiche produit remis par votre conseiller.

(8) Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce FCP sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Toute souscription doit se faire sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) en vigueur ainsi que de la fiche produit, qui vous seront remis préalablement par votre conseiller en agence. Le DIC est mis à disposition sur le site particuliers.societegenerale.fr. Le prospectus du fonds est disponible sur simple demande auprès de votre conseiller. **(9)** Durant cette période, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire, diminué des frais de gestion. Le fonds sera fermé à toute souscription après le 04/04/2013. **(10)** Un jour de bourse est défini comme un jour qui n'est pas un jour férié légal en France et qui n'appartient pas au calendrier de fermeture des marchés Euronext. **(11)** Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



pour prendre rendez-vous



Internet : Gratuit, hors coût de connexion. **3933 :** Depuis l'étranger et certains opérateurs : +33 (0)810 01 3933. Tarifs au 02/01/2013 : prix d'un appel local depuis une ligne fixe France Télécom en France Métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon opérateur.

Ce produit est un Fonds Commun de Placement de droit français constitué conformément à la directive européenne 2009/65/CE. La distribution de ce produit est strictement limitée aux pays pour lesquels il a été agréé en conformité avec les législations et réglementations locales applicables. En dehors de ces pays, la distribution de ce produit est interdite. Ce document n'a fait l'objet d'aucune approbation par aucune autorité et ce pour aucun pays. Il vous appartient de vérifier que la réglementation qui vous est applicable n'interdit pas l'achat, la vente et/ou la commercialisation dudit produit. Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant, si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines.

Sous réserve du respect des contraintes réglementaires liées à la directive 2004/39/CE, notamment l'exigence de vérification de l'adéquation du produit à vos besoins, votre expérience, votre profil d'investisseur et votre situation financière, ni le produit, ni Société Générale, ni LYXOR International Asset Management, ainsi que les sociétés qui lui sont liées, et leurs dirigeants et employés respectifs ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou autres résultant de votre investissement ou désinvestissement dans le produit. Nous vous recommandons de vous référer à la section "Profil de Risques" figurant dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du produit. Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives. Ce document peut faire l'objet de modifications de temps à autre sans préavis et doit être lu en liaison avec la version la plus récente du prospectus du produit et du DICI. Ces documents sont disponibles sur demande auprès de votre conseiller. Toute offre, incitation ou sollicitation ne peut être faite que par la remise du DICI du produit. Ce document, ainsi que son contenu, sont la propriété de Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale ; leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale.